Clarifications concernant l'initiative sur l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine

Très chères Conseillères Fédérales et très chers Conseillers Fédéraux,

Nous vous remercions pour votre évaluation positive de la validité (FF 1.3 jusqu'à 19.083). Certains passages du texte n'ont pas été interprétés selon nos idées. Nous aurions déjà aimé éliminer toute ambiguïté à l'avance. Nous regrettons beaucoup de ne pas avoir eu l'opportunité de le faire. Néanmoins, nous aimerions rattraper celle-ci et expliquer par la présente les différences et les malentendus les plus évidents. Nous espérons une considération équitable :

RECHERCHE SUR L'ÊTRE HUMAIN N'EST PAS SYNONYME D'EXPÉRIMENTATION HUMAINE (FF condensé, 3.2)

Toute « expérimentation humaine » est aussi une « recherche sur l'être humain », mais toute « recherche sur l'être humain » n'est pas une « expérimentation humaine ». L'utilisation de synonymes n'a donc aucun sens et ne correspond pas du tout à la compréhension habituelle du gouvernement fédéral, puisque dans la loi sur la recherche sur l'humain, par « recherche sur l'être humain » on entend entre autres également la recherche sur les biomatériaux humains. Pourquoi devrions-nous interdire les tests avec des biomatériaux qui ont fait l'objet de dons et les considérer ainsi comme de la « cruauté envers les animaux »? Il ne s'agit en aucun cas d'une « interdiction absolue de la recherche ». Bien au contraire, il existe de nombreuses possibilités d'en savoir davantage sur les personnes et les patients individuels sans avoir à les maltraiter comme des cobayes : Des techniques de questionnaire, des observations jusqu'aux expériences avec des déchets biologiques chirurgicaux ou des dons de sang et autres (consentement éclairé requis). Sur notre site Internet, vous trouverez de nombreuses informations concernant la bonne et la mauvaise recherche. Nos mémentos (1) fournissent une approche facile du sujet. Une « recherche sur l'être humain sans expérimentation humaine » devrait avoir pour objectif d'acquérir le plus de connaissances possibles avec des approches et des méthodes qui ne mettent pas en danger la santé des êtres humains, des animaux et de l'environnement - ni par la recherche ni par les produits qui en résultent. Pour nous, il s'agit de science et de sûreté au lieu du « culte du sacrifice » : Nous ne voulons pas sacrifier des êtres sans défense ou trop confiants afin de permettre la création d'une offre de marché qui peut sauver rien que hypothétiquement de la meilleure façon possible certaines personnes ayant besoin d'un traitement. Nous considérons cela comme étant une évaluation douteuse de l'utilité qui masque complètement la créativité sans fin des êtres humains et gaspille ainsi les possibilités de percées réelles.

VOEUX PIEUX COMME MOTIF DE REJET? (FF condensé)

Vous écrivez que la protection de l'animal et de l'être humain sont suffisantes. — Suffisantes pour qui? Les animaux ne sont pas protégés, mais plutôt soumis à des interventions dans leur liberté, leur développement et leur intégrité mentale et physique. Pour les animaux, peu importe qu'ils soient tourmentés par un sadique ou par des chercheurs qui travaillent « consciencieusement » et « soigneusement » selon leur journal de laboratoire souvent macabre, se convainquant eux-mêmes et convainquant le public profane qu'ils sont au service de l'humanité. Cette recherche « basée sur la victime » apporte souvent aux animaux des souffrances et la mort, - et en outre apporte aux humains des erreurs et des dangers aggravants, et en plus, l'hypothèque psychologique du méfait démocratiquement approuvé et seulement très rarement et le plus souvent par hasard quelques sauvetages promis (2)

Le manque de protection de l'être humain est ressenti avec le plus d'acuité par ceux qui sont « incapables de consentir » resp. « incapables de discernement » et sur lesquels la recherche est autorisée - même s'il est clair dès le départ qu'ils ne peuvent eux-mêmes bénéficier que peu ou pas du tout de la recherche. Les conditions lénifiantes et les limites ne sont pas assez protectrices : Compte tenu des taux d'erreur des expériences animales,

LETTRE OUVERTE

personne ne peut garantir « un risque minimal et une contrainte minimale », car la contrainte et le risque pour les participants ne sont connus qu'après l'expérience humaine.

Beaucoup d'autres personnes n'ont pas conscience d'être sans défense : dans leur désespoir ou leur insouciance, elles pensent que la participation à un projet de recherche est la seule bonne et meilleure chose pour elles-mêmes et pour l'humanité. Au vu des résultats, il s'agit toutefois d'une énorme fallacie. La sûreté ne peut pas être garantie et avec d'autres approches, nous pourrions - avec un peu de bonne volonté – être déjà beaucoup plus loin (3) (1).

Aujourd'hui, les améliorations nécessaires aux médicaments sur le marché sont alarmantes (bien que louables, car ici aussi, mieux vaut tard que jamais) (11). On estime que cela concerne environ 50 % des lancements de nouveaux médicaments (12). Et il a été démontré que les médicaments homologués n'offraient pas de traitement efficace pour 25 à 75 % des patients (13) (14) (15). Ces patients ont certes les risques et les préjudices, mais n'en tirent malheureusement souvent pas ou beaucoup trop peu de bénéfices. Les évaluations des avantages et des risques par le biais d' « échantillons » non représentatifs – tels que représentés par les études cliniques - sont insidieuses.

CONSÉQUENCES ET CHANCES POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ (FF Condensé)

Aujourd'hui, lors de la répétition générale - l'expérimentation humaine (étude clinique) - environ 95 % des substances qui ont été évaluées à tort comme prometteuses dans les expériences sur les animaux échouent (5). Cela signifie que les volontaires et les patients sont traités d'une part avec une substance qui ne doit jamais être mise sur le marché (trop dangereuse ou inutile) ou avec une substance de référence que l'on aimerait effectivement remplacer (parce qu'elle est trop dangereuse ou inutile) ou pas du tout (via un véritable placebo). Cela peut s'accompagner d'une utilisation excessive du scanner ou d'autres méthodes d'examen potentiellement dangereuses. De plus, l' « échantillonnage » (sujets et groupes de patients) ne correspond presque jamais à la population de patients - et le protocole de l'étude (dose, type de traitement, etc.) ne correspond presque jamais au patient individuel. Ce sont des conditions tout simplement inacceptables. Surtout s'ils exigent en amont des sacrifices (expérimentations sur les animaux).

Aujourd'hui, nous supportons les conséquences d'une recherche pleine d'erreurs, avec ses effets négatifs dissimulés derrière les effets positifs de bonnes conditions de vie - pas pour tout le monde, mais pour beaucoup : Paix, hygiène, bonnes conditions de logement, assainissement, techniques de filtrage, état nutritionnel etc. - Il y a donc - malgré des libertés de recherche presque illimitées - de plus en plus de maladies et de cas de maladies, et nous ne pouvons pas nous débarrasser des plus importantes : cancer, diabète, démence, problèmes cardiaques et circulatoires, accidents vasculaires cérébraux, allergies, douleurs chroniques et réactions inflammatoires comme les rhumatismes et la SEP etc. Nous n'avons pas besoin « plus de la même chose », mais d'un changement de cap majeur et de beaucoup de nouvelles choses. Par exemple, la recherche axée sur le patient et non nuisible a finalement besoin de plus de ressources. Grâce à cette initiative, plus de moyens seraient disponibles plus rapidement dans un meilleur endroit. Alors, il en irait de même pour le progrès.

Il convient également de noter qu'une substance active n'est pas utile ou nocive en soi. Ainsi, avec peut-être de bonnes raisons, certaines de ces « substances scandaleuses » sont à nouveau utilisées dans divers pays aujourd'hui, ce qui, si elles sont mal utilisées, conduit à de terribles tragédies : thalidomide (Contergan) et/ou dérivés (18), VIOXX (17), TGN1412 (16) resp. TAB08 etc.) Une évaluation précise des avantages comprend toujours la connaissance d'un patient individuel et de son état. Ici, la recherche et les diagnostics doivent être améliorés.

CONSÉQUENCES ET CHANCES POUR LA SUISSE (FF Condensé et FF 5)

En général, le marché est dominé par ceux qui font quelque chose de très différent et de meilleur que tous les autres. L'interdiction de l'expérimentation animale et humaine est certes un défi remarquable d'un point de vue organisationnel, mais c'est surtout une chance gigantesque pour un pas de géant dans la recherche et la médecine, dans le tourisme médical, dans la véritable civilisation et la maturité humaine. Tout mauvais accord

LETTRE OUVERTE

international doit également être amélioré dans ce domaine important. Les objections provenant de l'étranger sont injustifiées : les mêmes règles s'appliquent aux entreprises nationales et à celles de l'étranger.

Comme tous les « produits actuels qui ne peuvent plus être testés » ne sont pas entravés, il n'y a pas lieu de paniquer et de craindre une réorientation. De nombreuses petites entreprises innovantes, par exemple, qui développent des outils de diagnostic, seraient extrêmement sollicitées. Après tout, le bon médicament n'est jamais seulement une question de substance ou de méthode, mais toujours une question de déterminer le patient qui convient.

SITUATION DE DÉPART POUR LE LANCEMENT (FF 2)

La raison du lancement est décrite de façon erronée en nommant « la présence médiatique de la relation animalhumain » : La raison de ce lancement est notre conviction que l'homme est capable de faire beaucoup mieux dans tous les domaines.

LA DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE ET HUMAINE (FF 3.2)

Malgré tous les tours de force juridiques : l'espèce humaine reste biologiquement un animal. Beaucoup de choses semblent identiques, mais malgré certaines analogies, aucune prédiction ne peut être faite d'une espèce à l'autre. Lors du développement des méthodes de guérison, il faut accorder la même attention à toutes les espèces. Toutes les espèces méritent de ne pas être abusées en tant que masses expérimentales. L'interdiction de l'expérimentation animale ne doit pas aboutir à la poursuite, voire à l'intensification, de l'expérimentation humaine.

Aujourd'hui, les expérimentations sur les animaux ne rendent (à tort) que les expérimentations sur les humains « acceptables » et nécessaires : les volontaires et les patients croient à la sécurité et au succès promis. La nécessité et les mauvais résultats des expérimentations humaines (études cliniques) mais aussi de nombreux résultats d'expériences « sur le marché » prouvent que l'on s'attend à ce que les gens utilisent des produits inadaptés. Nous demandons (implicitement) aux chercheurs de fournir aux médecins des approches plus conviviales pour les patients afin qu'ils puissent déterminer plus précisément quels patients bénéficieront de quel traitement et dans quelle mesure celui-ci leur sera plus profitable que préjudiciable. L'utilisation initiale sûre dans l'intérêt du patient doit être prise très au sérieux.

PREMIÈRE UTILISATION (FF 3.2)

« Première utilisation autorisée » peut être interprétée au sens large en fonction de l'objet : c'est-à-dire, outre les traitements curatifs ayant de bonnes chances de succès, également, par exemple, la mise en service de nouvelles échelles à poissons : au lieu de risquer un « test pratique » raté avec des poissons accidentés, on devrait faire tout ce qui est possible (des mannequins en forme de poissons, expertises, etc.) pour pouvoir déterminer à l'avance si les travaux vont durer, pour ce à quoi ils sont destinés.

Lors de la première utilisation dans un but de guérison ou d'apaisement de la douleur, nous n'imaginons pas du tout un « projet de recherche avec gain de connaissances », mais plutôt la répétition générale réussie, espérons-le, sur un patient approprié pour un produit final bien mûri après un travail de recherche et de développement sérieux. Le gain de connaissances devrait être obtenu par la suite, si - malgré la meilleure préparation - tout ne se passait pas comme tous les experts l'attendaient (pour le meilleur ou pour le pire).

Vous avez interprété correctement : Les patients ne devraient pas être mis en danger pour acquérir des « connaissances générales pour des avantages externes ». Les « constatations générales » doivent être consignées par une bonne observation et des conclusions, pour ainsi dire, comme un « produit résiduel » du traitement curatif et du soulagement nécessaire.

INTERVENTION (FF 3.2)

Nous sommes contre les « interventions chez les animaux et les êtres humains » à des fins de recherche. L'initiative n'est pas dirigée contre la guérison, le soulagement, la protection, les soins et la détention. D'autres mesures doivent être prises en cas d'attaques tout aussi effroyables contre ceux qui ne savent ou ne peuvent pas se protéger.

SAVOIR-FAIRE INTERDICTION DU COMMERCE (FF 3.2)

En ce qui concerne l'interdiction de l'expérimentation animale dans le secteur des cosmétiques, de nombreux pays ont désormais acquis une expérience et des idées d'action. L'une ou l'autre est certainement aussi utile et extensible pour la Suisse (7) (8) (9) (10).

Oui, ce qui a été testé à l'étranger au moyen de l' « expérimentation humaine » - et pas seulement avec des humains – après l'entrée en vigueur de l'interdiction des expérimentations animales, continue d'être également soumis à l'interdiction de commerce et d'importation. Nous voulons des produits issus d'une recherche globale, éthiquement et scientifiquement meilleure. Les mêmes règles du jeu devraient s'appliquer à tous. Les personnes à l'étranger ne devraient pas non plus avoir à souffrir de méthodes de recherche inadaptées. L'interdiction ne s'applique pas aux produits déjà existants qui ne font plus l'objet d'aucune expérimentation animale ou humaine, directement ou indirectement.

FINANCIÈREMENT (FF 3.2)

Oui, l'abolition de l'expérimentation animale libère beaucoup d'argent et de ressources qui peuvent également servir au développement de systèmes de jumeaux biologiques artificiels et de méthodes de diagnostic tous axés sur les espèces et les patients. Le remplacement de l'expérimentation humaine mobilisera des moyens pour le développement et la mise en œuvre de premières applications idéales.

LA SÉCURITÉ (FF 3.2 S.10 – nouveaux développements)

Vous écrivez « Cette exigence comporte de nombreuses incertitudes liées à l'exécution et à la procédure d'autorisation ». Il convient de noter que « la sûreté liée à l'exécution et à la procédure d'autorisation » ne donne aucune sûreté sur le fond! Il est essentiel que l'incertitude concernant les sûretés existe, surtout aujourd'hui. Elles ont simplement été balayées sous le tapis en déclarant que les mauvaises procédures d'essai (qui ne permettent pas de faire des prévisions fiables pour les humains et les autres espèces) servaient d'étalon. Les misérables résultats des expériences sur les animaux, (constatables à l'aide des études suivantes sur l'homme dans le domaine médical), prouvent que l'explication d'une sécurité chimique doit également être remise en question avec véhémence. Ce qui suit s'applique à tous les domaines : il existe d'énormes mises en suspens et dangers en matière de politique de santé et d'écologie.

PAS DE REFEREDUM CONTRE LA LRH (FF 4.1)

Si aucun référendum n'est organisé, cela signifie simplement que les représentants des intérêts concernés ont réussi à convaincre les groupes qui peuvent payer et agir, que la population est mieux protégée avec le projet de loi sur la recherche sur l'être humain que sans lui, que cela reste à voir - à tort ou à raison. Cela ne signifie pas que chaque individu a pu évaluer les conséquences de la loi et qu'il a accepté et continue d'accepter toutes les parties de celle-ci.

LOI FÉDÉRALE SUR LA PROTECTION DES ANIMAUX (FF 4.1)

Nous formulerons dans un avenir proche les critiques contre la loi et les pièges du concept des 3R.

LA SCIENCE (FF 4.2)

À ce jour, la liberté de la science est presque illimitée, mais malgré les promesses et les annonces constantes, la recherche accuse toujours un sérieux retard pour permettre la mise au point de remèdes dignes de ce nom. La recherche dispose déjà de nombreux outils et d'une grande quantité de connaissances et n'a plus qu'à composer les modèles et procédures appropriés sans expérimentation animale et humaine. C'est une déclaration de faillite

LETTRE OUVERTE

IG TIERVERSUCHSVERBOTS-INITIATIVE CH

de « notre » science quand on prétend que la recherche et le progrès ne sont pas possibles sans sacrifice (mise en danger, contrainte et dommage acceptés) des humains et des animaux.

Malheureusement, la partialité et les dépendances existent : Les chercheurs et les organisations de protection des animaux qui se sont intégrés dans le système de réglementation diront seulement dans les cas les plus rares que tout doit être complètement différent pour devenir meilleur. Les chercheurs sont responsables des détails et, avec un peu de chance, ils savent comment s'y prendre, mais le peuple doit s'exprimer sur les grandes lignes directrices et les objectifs.

C'est précisément parce que l'initiative vise à donner une impulsion majeure aux méthodes médicales de guérison que le Conseil fédéral est invité, malgré les premiers doutes, à ne pas rejeter d'emblée l'initiative, mais à l'évaluer avec une bienveillance correspondante, sachant combien il est extrêmement difficile pour l'être humain de se détacher des vieux schémas et d'adopter de nouvelles idées plus utiles. Les initiateurs souhaitent une coopération fructueuse. Nous aimerions vous remercier pour votre juste appréciation de ces déclarations et commentaires et de ceux qui suivront.

Cordiales salutations Irene Varga

NOTES

(0) Message du conseil fédéral 13.12.2019: https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/59699.pdf
Non comparé à la version définitive ultérieure : https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis477.html

- (1) https://tierversuchsverbot.ch/doks/merkblaetter/
- (2) https://tierversuchsverbot.ch/faq2/
- (3) https://tierversuchsverbot.ch/faq2/fortschritt/
- (4) https://tierversuchsverbot.ch/doks/erklaerung/
- (5) http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4594046/ Généreusement arrondi en faveur de l'interpharma : « Sur les 10'000 substances qui sont examinées et testées dans les laboratoires, seules dix parviennent aux essais cliniques. De ces derniers, une seule substance survit à tous les tests et est finalement lancée sur le marché en tant que médicament ». https://www.interpharma.ch/forschung/6004-der-weg-zu-einem-neuen-medikament-ist-lang
- (6) « L'expérimentation animale un non-sens un film éducatif animé par des médecins contre les expérimentations animales » https://www.youtube.com/watch?v=xxFbQfbxXjl
- (7) UE https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_13_210 Bruxelles, 11 mars 2013: L'interdiction totale de l'expérimentation animale pour les cosmétiques entre en vigueur ... À partir de ce jour, les cosmétiques testés sur les animaux ne peuvent plus être commercialisés dans l'UE.

- (8) https://www.faz.net/aktuell/gesellschaft/europaeischer-gerichtshof-verbot-von-tierversuchen-fuer-kosmetika-bestaetigt-1232129.html
- (9) https://www.noerr.com/de/newsroom/news/eugh-klarstellung-der-grenzen-f%C3%BCr-tierversuche-bei-kosmetischen-mitteln

Dans son arrêt du 21.09.2016, la CJEU a clarifié la portée de l'interdiction de l'expérimentation animale pour les produits cosmétiques. Selon ce jugement, les produits cosmétiques dont les ingrédients ont été testés sur des animaux dans des pays non membres de l'UE en raison des réglementations en vigueur dans ces pays ne peuvent pas être commercialisés dans l'UE si les données issues des tests sur les animaux sont utilisées pour répondre aux exigences réglementaires du droit européen. La pertinence pratique de la décision va au-delà de la branche cosmétique.

- (10) https://www.kosmetik-vegan.de/erbse/tierversuche-weltweit/
- (11) **Echec des médicaments 2011-2013**: plus de 50 adaptations ou retraits http://agstg.ch/downloads/medien/agstg_liste-medikamentenversager_novartis_roche_sanofi_actelion_pfizer_swissmedic.pdf
- (12) **Echec sur le marché:** Postapproval Risk [risque après homologation]: 50% FDA 1990 http://www.gao.gov/assets/150/149086.pdf
- (13) Spear et al. (2001) cité dans : «**Personalisierte Medizin** Hoffnung oder leeres Versprechen?» Isabel Klusman, Effy Vayena (éd.)

https://www.amazon.de/Personalisierte-Medizin-Hoffnung-Versprechen-

Hochschulforum/dp/3728135755/ref=sr 1 1? mk de DE=%C3%85M%C3%85%C5%BD%C3%95%C3%91&keywo rds=personalisierte+medizin+hoffnung&qid=1562690249&s=gateway&sr=8-1 (2016, Presses universitaires de la EPFZ de Zurich) - « D'après Spaer et al. (2001), près de 20 – 75% des patients ne reçoivent pas de thérapie efficace », p.82.

- (14) https://www.horizonte-magazin.ch/2018/03/08/das-fundament-der-personalisierten-medizin-wird-angezweifelt/ La médecine personnalisée a besoin d'un autre type d'études. Tout le monde rêve de thérapies adaptées à chaque patient. Malheureusement, les études cliniques conventionnelles ne fournissent pas les bonnes données pour cela, dit un biostatisticien.
- (15) idem (13) mais page 210: chez **75 % des patients cancéreux**, les médicaments n'ont aucun effet ou un effet limité pour la maladie d'Alzheimer : 70 % pour l'ostéoporose : 52% ...(d'après la source : Spear BB, Heath-Chiozzi M & Huff J 2001 «Clinical Application of pharmacogenetics» Trends MolMed 7 (5): 201-204)
- (16) https://www.deutsche-apotheker-zeitung.de/news/artikel/2016/02/25/ich-bin-guten-mutes-dass-wir-auch-in-europa-wieder-studien-durchfuhren-konnen (TGN1412 resp. TAB08)
- (17) https://www.mdedge.com/rheumatology/article/152669/bleeding-disorders/fda-grants-orphan-drug-status-rofecoxib-hemophilic (vioxx)
- (18) http://de.wikipedia.org/wiki/Thalidomid
 Silverman WA: <a href="mailto:The schizophrenic career of a "monster drug". Pediatrics. 2002 Août;110(2 Pt 1), p. 404–406, PMID
 12165600